

Décision

Générale

colonial

Décision n° 657 du 23 mai 1953 :

n° 657

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date de publication
23 mai 1953

Date du numéro
1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de neuf (9) mois, pour en jouir dans la Métropole à Besançon (Doubs), est accordé à M. Grandperrin (Maurice), administrateur 3e échelon de la France d'Outre-Mer, qui aura accompli, le 10 juin prochain, un séjour de trois ans dans le Territoire. L'intéressé, qui appartient au groupe II, voyagera par voie aérienne (avion du 16 juin 1953). Le congé administratif de M. Grandperrin prendra effet du 17 juin 1953.